

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

N° 001/2026

Séance du Mercredi 29 avril 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le vingt-neuf du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes ;

Le Conseil d'administration de la commune de HAVERSKERQUE, s'est réuni à la salle René Cassin, sous la présidence de Jocelyne DURUT, Maire- Présidente du CCAS, en suite de convocation en date du 10 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché en mairie et sur le site de la commune, conformément aux articles L2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; Mme Virginie VASSEUR, Mme Jacqueline CAVELIER, Mme Sandrine DECLERCK ; Mme Elisabeth HELLEBOID, Mme Kelly CORNORD, Mme Claire FAES, Mme Françoise Warney, Mme Sylvie WALBROU ;

Étaient absents excusés : /

Secrétaire de séance : Virginie VASSEUR
a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration (art. L. 2121-15 du CGCT).

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE HAVERSKERQUE

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que le Code de l'Action Sociale et des Familles fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale.

VU

Le Conseil d'Administration est composé de Madame le Maire, qui en est la Présidente de droit, et, en nombre égal, de membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal, et de membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement des actions sociales menées dans la Commune.

Les membres élus et nommés du Conseil d'Administration du CCAS le sont à la suite de chaque renouvellement du Conseil Municipal, dans un délai maximum de deux mois, et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Compte tenu de cette législation, il a été procédé, de la manière suivante, à l'installation du Conseil d'Administration du CCAS.

CONSIDÉRANT le nombre des membres du Conseil d'Administration a été fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 comme suit :

- Membres élus : 4
- Membres nommés : 4

soit un total de 8 membres en plus du Président.

CONSIDÉRANT que l'installation du conseil d'administration du CCAS est une étape indispensable pour assurer la gouvernance et la pérennité de ses actions ;

CONSIDÉRANT que cette installation doit respecter les règles de composition et de désignation prévues par les textes en vigueur ;

CONSIDÉRANT Le Conseil Municipal, en séance du 22 mars 2026, a élu, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Virginie VASSEUR
- Madame Claire FAES
- Madame Kelly CORNARD
- Madame Jacqueline CAVELIER

L'Union Départementale des Affaires Sociales a été informée du prochain renouvellement du Conseil d'Administration. Les associations ont été informées collectivement par courrier.

Madame le Maire a nommé, par arrêté en date du 27 avril 2025, pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Madame Elisabeth HELLEBOID
- Madame Sandrine DECLERCK
- Madame Sylvie WALBROU
- Monsieur Françoise WARNEYS

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport de Mme Jocelyne DURUT, Maire, Présidente du CCAS ;

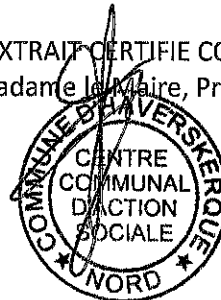
Décide à l'unanimité (9 votes)

- **D'INSTALLER**, Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Haverskerque dans sa composition légale comme suit : 4 membres élus et 4 membres nommés soit un total de 8 membres plus le président ; Conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.
- **DE CHARGER** Mme le maire, de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en place effective du conseil d'administration et la tenue de sa première réunion dans les meilleurs délais.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Pour Madame le Maire, Présidente du CCAS,



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 059-215902933-20260429-001_2026_CCAS-DE